

République Française
Département de la Somme

Commune de SOURDON

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de SOURDON

Séance ordinaire du 23 Mai 2024

Convocation : le 13 mai 2024

Affichage : le 30 Mai 2024

L'an deux mille vingt - quatre, le vingt-trois mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky SZYROKI, Maire.

Présents : M^{mes} Sylvie NORMAND, Bérengère HOÛEN et Messieurs Frédéric CAILLET, M^r Jules DUFOURMANTELLE, Bruno MARTIN, Jean – François METRAL CHARVET, Jacky SZYROKI, Vincent SZYROKI.

Absent (es) : M^r Hervé QUEQUET.

Secrétaire de la séance : M^{me} Sylvie NORMAND.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 15 Avril 2024 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

Délibération 14.2024 : Archives – Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du nord pour la conservation des archives numériques dans système d'archivage électronique.

Monsieur le maire expose :

Dans la sphère publique, que le support soit papier ou numérique, les archives sont contraintes aux mêmes réglementations et sont soumises à des obligations spécifiques de conservation. Le maire de la commune est dépositaire des archives communales et responsable civilement de leur intégrité, de leur bonne conservation, et ceux qu'elle qu'en soit le support (papier ou numérique).

Fort de cette responsabilité, Monsieur le maire a pu constater que les archives numériques communales ne font l'objet actuellement d'aucune mesure de conservation conforme aux instructions en vigueur.

L'archivage des documents numériques doit répondre à des normes et une réglementation précise, nécessite une infrastructure technique adaptée et une compétence archivistique pour la méthodologie de gestion des documents. De ce fait la commune s'est rapprochée du Centre De Gestion du Nord qui propose aux collectivités territoriales intéressées une mission de tiers-archivage numérique ayant pour objectif de proposer un système d'archivage électronique (SAE) mutualisé au travers de sa plateforme SESAM (Système Électronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé).

Le tiers-archivage au Centre De Gestion du Nord consiste à externaliser la conservation de tout ou partie des archives numériques de la commune sur un espace sécurisé et permettant d'assurer l'accès aux documents dans le temps.

Détenteur d'un agrément avec publication d'un arrêté préfectoral, le système d'archivage électronique du Centre De Gestion du Nord permet de d'assurer la conservation, la sécurité, la traçabilité des actions, la confidentialité des documents qui y sont conservés. Il répond aux exigences du Code du Patrimoine et notamment des articles L. 212-4 et R. 212-19 à 31 ainsi que du référentiel de certification NF 461.

L'accès à ce service s'inscrit dans le cadre de « Mairie Connectée v1 ». Une volumétrie supplémentaire peut être allouée à la demande pour un coût supplémentaire.

Indépendamment de la décision prise par le conseil, une lettre d'intention d'adhésion a été préalablement envoyée aux Archives départementales de la Somme. Ce document constitue le préalable à la signature de la convention précitée.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de confier la conservation des archives numériques de la commune au Centre De Gestion du Nord dans le cadre juridique et financier évoqué ci-dessus et selon les conditions définies dans la convention en annexe à cette délibération.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention relative au dépôt et à la conservation sécurisée d'archives numériques dans le système d'archivage électronique de la plateforme SESAM du Centre De Gestion du Nord ainsi que tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 15.2024 : Changement dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie 80.

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « Territoire d'Énergie Somme ».

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare :

- favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « Territoire d'Énergie Somme ».

Feux vert ré - compensateur :

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal sa proposition d'implanter un feu vert-ré compensateur sur la RD14 afin de réguler la vitesse.

Dans les zones périurbaines et les traversées de village, les vitesses excessives, sources d'insécurité et de nuisances sonores, sont fréquentes. Depuis quelques années, se déploient en France des feux dits « vert-récompense ». Leur principe de fonctionnement est de permettre aux usagers qui respectent la vitesse d'avoir le feu vert lorsqu'ils atteignent la ligne d'effet des feux.

Mr le Maire informe les membres du conseil, qu'il a effectué sa demande auprès du Conseil Départemental, afin d'obtenir l'autorisation avant d'effectuer l'investissement du feu et son implantation.

Le Conseil Départemental, nous a suggéré de se mettre en relation avec la FDE afin d'avoir de plus amples propositions et conseil sur l'implantation du feu ainsi que sur le montage du dossier.

La FDE nous propose d'implanter 2 feux ré compensateurs, munis de panneaux solaires et de batterie pour leurs fonctionnements de jour et par les éclairages publics la nuit.

Après réflexion, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition.

Éclairage public :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une étude est en cours pour la maintenance de l'éclairage public.

Tour de garde aux élections Européennes :**ÉLECTIONS EUROPÉENNES – DIMANCHE 09 JUIN 2024**

8h00-10h00	Bruno MARTIN	Sylvie NORMAND
10h00-12h00	Jacky SZYROKI	
12h00-14h00	Bérengère HOUEN	Frédéric CAILLET
14h00-16h00	Jules DUFOURMANTELLE	Hervé QUEQUET
16h00-18h00	Jacky SZYROKI	Jean-François METRAL CHARVET

Délibération 16.2024 : Fête Nationale.

M^r le Maire, informe le conseil municipal que le repas du **13 juillet** aura lieu dans les mêmes conditions que les années antérieures, c'est-à-dire qu'il y aura des **barbecues à disposition des personnes**, et dès **22h30**, le défilé s'organisera pour rejoindre le terrain de football aux environs de **23h15** pour le tirage du feu d'artifice.

Le 14 juillet, un repas sera organisé par la Commune. Le repas est fixé à 7 € / personne à partir de 5 ans le reste à charge sera financé par la commune. Des jeux divers seront mis à disposition l'après-midi (jeux picards, pétanque...).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la tarification.

Questions diverses.

M^r le Maire, informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier de la part de Maël CARON représentant la jeunesse de SOURDON.

La jeunesse de SOURDON souhaiterait que la commune réalise un terrain ou un parcours sportif, afin qu'ils puissent s'y retrouver pour effectuer du vélo, de la trottinette, du roller et du BMX.

Après avoir entendu la lecture du courrier de la jeunesse de SOURDON, les membres du conseil sont tout à fait d'accord pour étudier le projet qui avait déjà été discuté en conseil. Ce projet à un coût et ne sera pas réalisable de suite, il y a bien évidemment des délais de réalisation et des conditions de sécurité à respecter sur la réalisation de celui-ci.

M^r le Maire, effectuera un courrier afin de transmettre un retour à la jeunesse de SOURDON et les rencontrera afin de leurs expliquer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Sourdon,
Le 27 Mai 2024

Le Maire,
Jacky SZYROKI